

Le Consommateur averti

Bulletin n°204
La lettre aux adhérents

Novembre - Décembre 2018



**UFC-QUE
CHOISIR**

**Association locale
Boulogne-B – Chaville –
Sèvres - Ville d'Avray**

Nous contacter :

UFC – Que choisir
Boite Postale 73
92370 Chaville
contact@sevres.ufcquechoisir.fr

Nous suivre :

<http://sevres.ufcquechoisir.fr/>

Nous rencontrer :

Voir en dernière page

Samedi 8 septembre Forum des Associations Chaville Sèvres Ville d'Avray Le mot de la présidente

Nos bénévoles ont été présents sur les stands de :

- Chaville
- Sèvres
- Ville d'Avray

et nous les remercions.

Malgré nos demandes répétées depuis 5 ans, la Ville de Boulogne-Billancourt ne nous a pas encore permis d'installer notre stand au Forum des Associations. Nous ne désespérons pas !

Vous avez été nombreux à nous rendre visite sur ces 3 stands où nous avons pu échanger sur des sujets variés tels que consommation, litiges, Linky... Plusieurs personnes sont prêtes à nous rejoindre en tant que litigeur, enquêteur...



Notre stand à Chaville et à Sèvres

Un grand merci pour votre soutien. Cela nous encourage à continuer nos missions.

Grandes surfaces alimentaires : enquête de prix annuelle

Entre le 20 janvier et le 3 février 2018, l'UFC Que Choisir a réalisé son enquête prix annuelle dans 4902 grandes surfaces alimentaires, soit 309 970 prix relevés ! Un panier de 82 produits de marques nationales (70 % du panier) et de marques distributeurs (30 % du panier) reflète la consommation moyenne des ménages français, et représente les grands rayons pour une valeur moyenne de 364 EUR.

Nos enquêteurs bénévoles ont procédé anonymement à 5 visites de supermarchés dans notre secteur, auxquelles s'ajoutent cette fois-ci 2 relevés de prix en drive. Vous trouverez ci-dessous les résultats pour notre zone.

	Carrefour Market Boulogne	<u>Drive</u> Carrefour Market Boulogne	Monoprix Les Passages Boulogne	Monoprix Reine Boulogne	Monoprix M. Sembat Boulogne	<u>Drive</u> Casino Chaville	Monoprix Chaville
Panier moyen EUR	398	403	443	448	436	418	434
Grandes marques	oo	oo	oo	oo	oo	oo	oo
Marques distrib.	oo	oo	oo	oo	oo	oo	oo
Epicerie	oo	oo	oo	oo	oo	oo	oo
Laitages	oo	oo	oo	oo	oo	oo	oo
Viande/poisson	oo	oo	oo	oo	oo	oo	oo
Fruits/Légumes	oo	*	oo	oo	oo	oo	oo
Boissons	*	oo	oo	oo	oo	oo	oo
Hygiène/Beauté	oo	oo	oo	oo	oo	oo	oo

*** très bon ** bon * moyen o médiocre oo mauvais

Voici les principaux enseignements que nous pouvons tirer à la lecture de ce tableau :

Au niveau national, le rapprochement de l'indice de prix en *drives* et en magasins ne montre aucun écart significatif pour la majorité des enseignes : les prix sont très souvent les mêmes sur les 2 canaux de vente. Toutefois, Carrefour fait exception, qui propose des prix plus attractifs en drive qu'en magasin. Curieusement, ce n'est pas le cas du Carrefour Market de Boulogne.

Le panier moyen dans notre zone s'étage de 398 à 448 EUR, soit une différence de 50 EUR (environ 11 %) entre le moins cher (Carrefour Market Boulogne) et le plus cher (Monoprix route de la Reine Boulogne).

La suprématie du groupe Monoprix dans notre zone est évidente, mais malheureusement cette enseigne détient la palme de l'enseigne la plus chère, qu'il justifie par la localisation des magasins en hyper-centre, les horaires d'ouverture tardifs et l'assortiment large et profond.

Le département des Hauts-de-Seine est très nettement plus cher que les autres départements (juste après Paris). Pour preuve, les catégories "*** très bon marché" et "***bon marché" sont inexistantes.

C'est ce qui s'appelle la double peine pour les acheteurs de notre zone...

Trouver du pain à Sèvres au mois d'août...

Depuis 2015, les maires dans toute la France et le préfet à Paris ont perdu le pouvoir de réglementer les dates de fermeture estivale des boulangeries. Or les boulangers ne s'entendent pas toujours sur ces périodes de congés.

C'est d'ailleurs à Paris et dans les départements de la petite couronne que la réglementation abrogée était la plus stricte. Jusqu'à 2014, le préfet d'Ile-de-France fixait chaque été par arrêté la liste des boulangeries ouvertes en juillet et de celles ouvertes en août, avec un roulement d'une année sur l'autre. Les boulangers en infraction risquaient une amende de 11 € à 33 € par jour de fermeture. Une vingtaine de procès-verbaux étaient dressés chaque année. (Le Dauphiné Libéré)

Sans la réglementation, cet été, toutes les boulangeries du centre-ville étaient fermées au même moment courant août. Il restait aux Sévriens 3 solutions : aller à la boulangerie des Bruyères, aller au marché où un commerçant a pris l'heureuse initiative de vendre quelques baguettes, ou s'approvisionner dans une superette.

La boulangerie reste le commerce de proximité auquel les Français sont le plus attachés : 69 % d'entre eux préfèrent acheter leur pain chez un boulanger plutôt qu'en grande surface, où ils sont 26 % à s'approvisionner.

Nous lançons un appel à tous les boulangers pour leur conseiller de se concerter afin qu'il y ait du pain partout.

Bravo à la réactivité du service consommateur de Casino et d'Auchan

Une adhérente nous fait part de son expérience au magasin Casino de Chaville : "En août 2018, j'ai acheté au Casino de Chaville 2 produits Hey Coco de la marque Casino. L'un des pots présentait une substance noire autour du couvercle en aluminium et sur le bord du pot, visible seulement à l'ouverture. J'ai envoyé une réclamation au service consommateurs de Casino, et voici leur réponse trois jours plus tard : Conformément à la garantie des produits Casino, une hôtesse de votre magasin habituel vous remboursera votre achat deux fois sur présentation de celui-ci et du ticket de caisse. Votre message nous démontre que l'apparition de défauts reste malheureusement possible et a été transmis à la Direction Qualité afin qu'elle s'assure du caractère exceptionnel de cette anomalie."

Une autre adhérente nous fait également part de sa satisfaction suite à un achat au magasin Auchan de Vélizy d'un pot de fromage blanc avec traces de moisissure sur le produit.

Sachons le dire quand les choses se passent bien !

Les applications pour mieux consommer

Personne n'est surpris maintenant de voir les consommateurs (15 % d'entre eux, selon l'Institut d'études IFI Le Monde 06 11 18) scanner les codes barres dans les grandes et moyennes surfaces.

Ils ne vérifient pas les prix, mais la composition des produits. Devant la résistance des industriels à afficher le « nutriscore » (pictogramme coloré indiquant la qualité alimentaire des produits) sur les emballages, des associations de consommateurs ou des acteurs privés (Yuka par exemple) ont créé des applications gratuites pour aider les consommateurs à faire leurs achats alimentaires en connaissance de cause.

Les cosmétiques sont aussi concernés, et Que Choisir a lancé l'application QuelCosmetic (gratuite, à télécharger sur Play Store). Tous les rayons sont représentés (soins du corps, du visage, maquillage, produits bébés, etc) et aussi certaines crèmes ou dentifrices au statut de médicaments. Les pictogrammes reprennent 3 des couleurs du « nutriscore » celles des feux tricolores. Comme la toxicité d'un produit varie selon les publics (bébés, enfants, adultes) qui l'utilisent, il y a trois pictogrammes par produit. Le résultat global de l'analyse d'un produit ne concerne que sa **composition** en tenant compte des ingrédients nocifs pour la **santé**. Ni l'efficacité du produit, ni son effet sur l'environnement ne sont pris en compte. Il faut que le résultat soit lisible rapidement, trop de paramètres rendraient la lecture impossible !

Il ya d'autres applications qui analysent les cosmétiques et selon les applis, les problématiques de mise en garde (présence d'allergènes, de perturbateurs endocriniens, de parfums, etc) sont différentes. Comme pour les applis sur les produits alimentaires, ce sont des outils pour faciliter le choix du consommateur, pas des consignes d'achat.

VOTRE ASSOCIATION LOCALE

Cotisation initiale : 24 €

Ré-adhésion : 19€

Cotisation de soutien ou "ménage": 27 €

Réglez votre adhésion par virement :

Virement sur le compte de UFC Que Choisir de Sèvres : renvoyez le bordereau à notre adresse postale ou à l'adresse mail de la trésorerie : tresorier@sevres.ufcquechoisir.fr

Libellé obligatoire : Renouvellement cotisation deNom PrénomVille.....tel.....

IBAN: 7610278060940002078820124 - BIC: CMCIFR2A

- **Nous écrire :** UFC-Que Choisir - Boîte Postale 73 – 92370 Chaville
- **Nous contacter 24h/24h :** contact@sevres.ufcquechoisir.fr
- **Nous suivre :** <http://sevres.ufcquechoisir.fr/>
- **Nous rencontrer :**

- à la Mairie de Sèvres, 4^e lundi du mois, 18h-19h30, sauf congés scolaires.
- à la Mairie de Chaville : à partir du 1er septembre 2018 le **1^{er} samedi du mois, 10h-11h30**, sauf jours fériés et août, **sur rendez-vous au 01 41 15 40 00 en demandant le "Point info droit"**
- à la Maison du droit de Boulogne, 35 rue Paul Bert, le 2^{ème} jeudi du mois de 18 h à 20 h et le 4^e samedi du mois de 10 h à 12 h, sauf jours fériés, uniquement sur **rendez-vous, pris auprès de la Maison du droit (01 55 18 51 00)**

Gratuit. Bulletin tiré à 400 exemplaires. Directeur de la publication : Anne Saint-Cyr
Imprimé par Leroy Imprimeur 155 Avenue Roger Salengro 92370 CHAVILLE